

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JUIN 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt-neuf juin, à dix-neuf heures trente, se sont réunis publiquement les membres du Conseil Municipal en exercice, sous la présidence de Monsieur Gérard LHEUREUX, Maire, suite à la convocation du 22 juin 2021.

La réunion se déroule à la salle des fêtes « Le Casino », comme le permet l'article 6 de la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 portant diverses mesures de gestion jusqu'à la fin de l'état d'urgence sanitaire.

Sont présents : Gérard LHEUREUX, Franck BOUCHEZ, Christèle RICHARD, Joël LEFEBVRE, Myriam VARLET, Michel MACHY, Christine VANHÉE, Jean-Claude MESSÉANT, Gaëlle PETIT, Christophe CAULIER, Alice PLOMMET, Laura BOUVILLE, Sébastien HAUTBOUT et Godleine RASSE

Absent excusé : M. Michel KLAPSIA (qui a donné procuration à M. Sébastien HAUTBOUT)

Le quorum est atteint ; Monsieur le Maire ouvre la séance.

Madame Laura BOUVILLE est nommée secrétaire de séance.

Le compte-rendu de la séance du 12 avril 2021 est adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal.

Ordre du jour :

1) CONVENTION AVEC L'ETAT « PETITES VILLES DE DEMAIN » :

Monsieur le Maire expose que l'État a retenu le 23 décembre 2020 les communes de Crécy-en-Ponthieu et Rue dans le dispositif « Petites villes de demain », et sollicite la coordination de l'intercommunalité au titre de ses compétences développement économique, aménagement du territoire et habitat.

L'entrée dans ce dispositif permet aux communes de bénéficier de financements spécifiques de l'État.

Un projet de territoire explicitant une stratégie de revitalisation doit être rédigé ; celui-ci sera formalisé dans un délai de 18 mois maximum par une convention cadre valant « Opérations de revitalisation du Territoire » (ORT).

La Communauté de Communes Ponthieu Marquenterre s'est engagée par délibération du 1^{er} juin à recruter le chef de projet chargé de ce dossier.

Le poste est financé à 75 % par l'État avec un plafond de 45 000 euros par an.

Une convention tripartite entre la CCPM, et les communes de Rue et de Crécy-en-Ponthieu est proposée à la signature.

Chacune des 3 parties s'engage à prendre en charge 1/3 du salaire résiduel chargé du chef de projet, soit au maximum 5 000 euros par an pendant 5 ans.

M. BOUCHEZ rappelle que notre commune a été retenue en 2019 dans le cadre de l'appel à projets de la Région pour la revitalisation des centres bourgs en 2021.

Une candidature a également été adressée au Département.

Ces différents dispositifs ne se chevauchent pas ; ils se coordonnent.

La commune de Crécy est idéalement située au centre du territoire communautaire.

Mme VANHÉE demande si la commune sera associée à la procédure de recrutement du chef de projet, et quelle est la durée du contrat.

M. BOUCHEZ répond par l'affirmative, et précise que la contractualisation peut durer 5 ans, au terme desquels la revitalisation globale du territoire sera atteinte.

Le Conseil Municipal est invité à délibérer.

Il est décidé à l'unanimité d'adhérer au dispositif « Petites villes de demain », et d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention entre l'État, la CCPM et les villes de Rue et de Crécy-en-Ponthieu.

2) PROGRAMMES DE TRAVAUX SOUS MAÎTRISE D'OUVRAGE FDE 80 :

A notre demande, la Fédération Départementale d'Énergie a chiffré plusieurs programmes de travaux, et propose la signature d'une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage si nous les validons.

- Eclairage public, Rue des Loups : pose de 2 luminaires pour améliorer l'éclairage du secteur

Coût HT des travaux : 3 040 €

La FDE prend à sa charge 20 % des travaux, la TVA et la maîtrise d'oeuvre.

Contribution de la commune : 2 432 €

Le Conseil Municipal donne son accord pour la réalisation de ces travaux et autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec la FDE 80.

- Eclairage public, Rue des Chasse Marées : pose de 5 luminaires pour améliorer l'éclairage du secteur

Coût HT des travaux : 26 685 €

La FDE prend à sa charge 20 % des travaux, la TVA et la maîtrise d'oeuvre.

Contribution de la commune : 21 348 €

Monsieur le Maire rappelle que M. MESSÉANT avait signalé l'absence d'éclairage sur ce secteur, obligeant les piétons à rejoindre la route de Rue pour descendre vers le centre.

Toutefois, deux lampadaires semblent suffisants. **M. CAULIER** confirme qu'il n'est pas nécessaire d'éclairer le cimetière.

M. HAUTBOUT demande si la Com de Com peut participer financièrement puisqu'il s'agit d'une voirie communautaire. La demande sera faite.

Mme VANHÉE estime qu'il faut un minimum d'éclairage, mais pas trop non plus. On a réduit les horaires d'éclairage pour des raisons d'économie ; ce n'est pas pour poser des lampadaires partout.

M. LEFEBVRE rappelle, par ailleurs, qu'on s'est servi d'anciens mâts pour améliorer l'éclairage Rue des Vignes et Rue des Fontaines ; les travaux ont été réalisés à moindre coût.

Il est donc décidé de faire actualiser le chiffrage pour la rue des Chasse Marées avec seulement 2 lampadaires et de solliciter l'aide de la Communauté de Communes.

- **Projet de vidéoprotection dans la commune** : Plusieurs élus ont rencontré les services de la FDE 80 pour envisager un projet de vidéoprotection dans la commune.

Monsieur le Maire explique « Il ne s'agit pas de surveiller les habitants. Les données ont vocation à être utilisées par un homme de loi pour retrouver un véhicule, après un délit de fuite par exemple. Beaucoup de dégâts sont à déplorer et, en l'absence de tiers identifié, ils sont à la charge de la commune : dégâts sur la voirie, fleurs volées, vols dans les cimetières, etc... »

Le projet est chiffré par la FDE 80 à 64 224 euros TTC, laquelle verse un fonds de concours de 20 % ; le Département subventionne à hauteur de 40 %.

Le montant à la charge de la commune est dans ce cas de 32 350 €, dont 10 704 € remboursable au titre du FCTVA.

Il est prévu, sur la base de ce chiffrage, de solliciter un devis auprès d'une autre société.

M. HAUTBOUT demande combien de caméras sont prévues. « A chaque entrée de bourg, et sur les sites sensibles » répond M. LEFEBVRE. « Mais chaque ajout de caméra coûte peu ; c'est l'installation de départ qui chiffre le plus. Le projet est évolutif. » Il ajoute que la subvention au taux de 40 % par le Département risque de ne pas durer.

Mme VANHÉE demande pourquoi filmer les entrées de ville. Réponse de **M. BOUCHEZ** : « En cas de délit à un instant T, on peut cibler les véhicules présents dans la commune. »

Monsieur le Maire rappelle que beaucoup de villes de taille moyenne ont franchi le pas.

M. CAULIER cite l'exemple de la commune du Crotoy.

Le Conseil Municipal décide d'autoriser le Maire à poursuivre la démarche, et à solliciter d'autres devis.

3) AVIS SUR L'ADHÉSION DE LA VILLE DE SALOUËL A LA FDE 80 :

Monsieur le Maire indique que la ville de Salouël a demandé son adhésion à la Fédération Départementale d'Énergie de la Somme.

Par délibération du 28 mai 2021, le Comité de la Fédération a approuvé cette adhésion ; celle-ci sera rattachée au secteur Amiens-Métropole.

Il appartient aux communes adhérentes de se prononcer sur cette adhésion.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable à l'adhésion de la ville de Salouël à la FDE 80.

4) CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LOCAUX AVEC L'OTIPMBS :

Monsieur le Maire expose que les travaux d'aménagement d'une partie des locaux de l'ancien musée s'achèvent ; des travaux d'isolation et de mise aux normes des sanitaires ont été réalisés.

Il est prévu d'y installer les bureaux administratifs de l'Office de Tourisme Intercommunal.

En échange d'une mise à disposition gratuite des locaux, l'OTIPMBS s'engage à rembourser à la commune une partie des travaux réalisés en régie par le personnel communal à hauteur de 7 000 euros (350 h de travail au taux horaire de 20 €). La commune demandera également à pouvoir accéder au Wi-fi en cas de besoin.

L'OTIPMBS paie également tous les fluides et se charge de l'entretien des locaux.

M. HAUTBOUT suggère de signer la convention initiale uniquement pour un an.

M. BOUCHEZ estime que la présence du backoffice à Crécy, c'est une activité en plus, avec du personnel qui fréquentera les commerces. Les services de la Région participeront à des réunions, ce qui représente un coup de projecteur pour Crécy.

Monsieur le Maire ajoute que le bâtiment se devait d'être remis en état. « L'Espace Dailly, le musée ont été laissés à l'abandon pendant des années » ajoute t-il.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- autorise la signature d'une convention avec l'OTIPMBS pour la mise à disposition gratuite des locaux du backoffice
- charge Monsieur le Maire de finaliser les conditions d'occupation (date d'effet, durée de la convention)

5) DÉCISIONS MODIFICATIVES AU BUDGET PRIMITIF :

Les deux décisions modificatives qui suivent concernent :

- Budget principal :

Article 673 (annulation titres exercices antérieurs) : + 200 € (taxe de séjour 2019 annulée)

Article 022 (dépenses imprévues) : - 200 €

- Budget annexe Eau Assainissement :

Article 1681 (capital emprunt) : + 7 500 €

Article 020 (dépenses imprévues) : - 7 500 €

Il s'agit du remboursement en 20 ans de l'avance remboursable de 150 000 € accordée par l'Agence de l'Eau.

Sur les travaux de renouvellement des eaux usées rue du Maréchal Leclerc, l'Agence de l'Eau a accordé une aide de 300 000 euros (150 000 € de subvention et 150 000 € sous forme d'avance remboursable en 20 ans sans intérêt).

La 1ère annuité intervient à réception de chantier.

Les deux décisions modificatives sont adoptées à l'unanimité par le Conseil Municipal.

Monsieur le Maire rappelle que suite aux travaux de renouvellement des réseaux, des problèmes d'odeurs persistent. Un diagnostic est en cours par la société qui a réalisé les travaux ; des mesures sont réalisées. Monsieur le Maire se charge de suivre le dossier jusqu'à ce qu'une solution soit trouvée.

M. CAULIER conclut : « C'est une erreur de leur part. C'est à eux de solutionner le problème. »

6) SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS :

- Festival de l'Oiseau :

Le Festival de l'Oiseau nous a communiqué les comptes de l'exercice 2020.

L'année enregistre un résultat positif de 15 313 € (contre 4 243 € en 2019).

Cela s'explique par la baisse des charges de personnel, la mise en place du chômage partiel et la baisse des charges sociales (- 72,46%), l'abandon de l'embauche du personnel intérimaire durant la période.

Comme prévu, le festival 2021 s'est déroulé essentiellement en numérique : 62 000 visiteurs ont visionné les livres du Festival sur Facebook, 4 500 sur YouTube et près de 1 500 personnes les ont suivis en direct sur le site Internet.

Les expos photos ont été prolongées suite à la levée des attestations de déplacement (jusqu'au 17 mai à Abbeville, jusqu'au 30 mai à St Valéry).

Une soirée spéciale en partenariat avec le cinéma et l'ONF est programmée au Cyrano le 30 septembre prochain.

Une subvention de 3 000 euros est sollicitée.

Nous avons versé 1 500 euros en 2020.

M. HAUTBOUT exprime le même avis que lors de la dernière réunion. « Il n'y a pas eu de retombées sur Crécy. »

Mme RICHARD répond que même si le numérique ne la séduit pas non plus, il ne faut pas les laisser tomber.

M. HAUTBOUT considère que nous sommes les parents pauvres de ce festival, comparativement à la côte.

M. BOUCHEZ démontre que les investisseurs se rabattent vers l'intérieur des terres, que le tourisme et les animations se développent en forêt, que des projets sont en cours.

Mme VANHÉE rappelle que le programme du festival de l'Oiseau se décline sur 3 axes : les sorties sur tout le territoire, les expos sur la côte, et les diffusions au cinéma.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de verser une subvention de 1 500 euros au Festival de l'Oiseau en 2021 (- 3 abstentions de l'opposition).

- Valloires Domicile :

Une subvention de 2 799 euros (1,87 € par habitant) est sollicitée.

La moitié de la subvention demandée (soit 1 347,50 €) a été accordée en 2020.

Les bureaux du SSIAD sont désormais installés route de Rue, dans l'ancien magasin SAVOYE.

De nouveaux services sont en projet : mise en place d'une épicerie solidaire, offre de sorties pour les personnes sans moyen de locomotion, portage de médicaments.

M. HAUTBOUT rappelle à Monsieur le Maire qu'il avait demandé l'année dernière à connaître le nombre de bénéficiaires domiciliés à Crécy. De plus, la commission Subventions n'a pas pris connaissance du dossier avant la réunion.

Monsieur le Maire s'engage à communiquer ces éléments lors d'une prochaine séance.

M. CAULIER souligne que la participation par habitant passe de 1,80 € à 1,87 €, pour faire face notamment à la revalorisation des salaires conventionnels dans le cadre du SEGUR de la santé.

Mme VANHÉE estime qu'il serait intéressant de connaître les autres financeurs des deux associations dont il est question aujourd'hui.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de verser une subvention de 1 400 euros à l'Association de Valloires en 2021, soit 0,93 € par habitant
- de proposer à un représentant de Valloires Domicile de venir présenter les activités du service lors d'une prochaine séance

Il est par ailleurs rappelé la mise en place du spectacle Valloires en lumières tous les soirs, du 19 juillet au 19 août. Des bénévoles sont recherchés.

7) DÉLÉGATIONS A L'ESPACE PONTTHIEU MARQUENTERRE POUR LA RÉALISATION DE TRAVAUX DANS LE CINÉMA :

Monsieur le Maire rappelle que la plupart des travaux d'amélioration dans le cinéma sont finançables en intégralité par les fonds CNC.

Les droits sont ouverts au nom de la commune de Crécy-en-Ponthieu, propriétaire du bâtiment, et s'élèvent à 47 603 euros.

Les membres du Conseil d'Administration de l'Espace Ponthieu Marquenterre ont décidé de remplacer la climatisation de la cabine et proposent de leur donner délégation pour bénéficier des crédits disponibles.

M. HAUTBOUT demande pourquoi ils la changent.

Monsieur le Maire répond qu'elle n'est pas assez performante lors des épisodes caniculaires.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de donner délégation à l'Espace Ponthieu Marquenterre pour réaliser ce programme de travaux grâce aux fonds CNC.

Monsieur le Maire s'engage à récupérer le climatiseur portatif installé par la commune.

8) INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES :

Informations diverses :

- **Mise en place de défibrillateurs :** Le marché de commandes groupées pour l'achat de défibrillateurs a été attribué par la Communauté de Communes Ponthieu Marquenterre à l'entreprise SCHILLER.

Chacune des communes est invitée à signer un bon de commande à l'entreprise.

Nous bénéficions d'un fonds de concours de 20 % par la CCPM.

Equipements à caractère obligatoire (ERP 4ème catégorie) : 3
Salles des fêtes de Crécy et Marcheville, cinéma

Equipements facultatifs que nous avons évoqués : 3
Salle des fêtes de Caumartin, mairie de Crécy, stade

Tarif HT d'un défibrillateur intérieur : 864 € HT

Tarif HT d'un défibrillateur extérieur : 1 098 € HT (234 € de plus-value) + les frais de branchement électrique à charge de la commune

Monsieur le Maire propose d'en installer
4 intérieurs : au cinéma, au Casino, à Caumartin (dans les toilettes, donc accessibles en permanence),
au stade (dans un WC)
2 extérieurs : en façade de la salle de Marcheville, devant la mairie de Crécy

M. HAUTBOUT estime qu'au stade, le défibrillateur doit se trouver à l'extérieur ;
Mme VARLET lui répond que l'enceinte du stade n'est accessible qu'en cas de manifestation.

Compte tenu de la proximité du city stade, l'équipement au Casino devrait également être
extérieur, tel est l'avis de **M. HAUTBOUT** ; **M. LEFEBVRE** lui rappelle qu'il y en aura un à la
mairie.

- **Fibre optique** : dans le cadre du déploiement de la fibre optique, Somme Numérique demande aux
communes de réaliser un plan d'adressage.

L'attribution d'une adresse précise à chaque habitation, ou terrain amené à être raccordé (ex :
cimetière, église) est indispensable. De fait, certaines adresses seront modifiées.

Ce travail de renumérotage doit être réalisé avant 2023.

Il peut être confié à une société ou être réalisé en régie. Un devis sera demandé à La Poste.

- **Saint-Louis 2021** : la date à retenir est celle des 21 et 22 août, 4ème week-end d'août (erreur de date
dans le bulletin municipal)

- **Construction d'un nouveau centre d'exploitation routière** : Monsieur le Maire rappelle que le
bâtiment en construction route de Rue est le futur local des services de l'Équipement.

M. HAUTBOUT ajoute que le garage départemental, la station de lavage et la réserve de carburant
seront mutualisés avec le centre de secours.

Mme VANHÉE considère que cette construction va nuire à l'environnement du fait qu'elle se situe le
long de la rue, l'arrière de la parcelle étant situé en zone humide.

Madame RASSE quitte la séance à 21 heures.

- **Tirage au sort jurés d'assises** :

Les noms de trois électeurs sont tirés au sort publiquement sur la liste électorale pour figurer
sur la liste préparatoire des jurés d'assises pour l'année 2022.

Les électeurs de moins de 23 ans au 31 décembre (nés après le 1^{er} janvier 1999) ne peuvent pas
être retenus.

Par ailleurs, les personnes de plus de 70 ans peuvent demander à être dispensées.

Électeurs tirés au sort :

Fabien FUSILLIER

Patrick NOLLAND

Véronique TELLIER, née VERMEERSCH

Questions diverses :

- **M. HAUTBOUT** demande si c'est bien la priorité à droite qui s'applique, à la fois au carrefour devant la salle des fêtes qu'à celui devant le café du commerce. Le marquage au sol ressemble à un giratoire ; or, dans un giratoire, c'est la priorité à gauche qui s'applique.

M. LEFEBVRE confirme qu'il s'agit dans les deux cas d'une priorité à droite.

Mme PLOMMET déclare qu'effectivement l'automobiliste qui ne connaît pas les lieux a du mal à s'y retrouver.

Monsieur le Maire ajoute que ce régime de priorité a le mérite de faire ralentir. Néanmoins il discutera avec les services départementaux qui sont à l'origine du choix de signalisation au sol.

- **M. HAUTBOUT** évoque un autre carrefour, celui où se croisent la rue du Mont Renault, la rue du Chemin Vert et la rue de la Croix. « Allez-vous y faire poser 4 Stop ? » demande t-il.

Monsieur le Maire confirme que c'est ce qui a été décidé par la Commission Sécurité et les riverains. « Cependant, lorsqu'on change le régime de priorité, il y a toujours des mécontents. On m'a aussi parlé de la haie qui gêne la visibilité ; mais on ne touche pas à la haie. Les stops seront tracés au sol et une présignalisation installée 50 mètres en amont. Voilà ce qui est prévu. »

- **M. HAUTBOUT** demande si un nouveau matériel de tonte a été acheté. Réponse affirmative de Monsieur le Maire qui déclare que l'information avait été donnée au Conseil Municipal. **M. CAULIER** ajoute que nous avons repris les espaces verts de Caumartin ; l'ESAT n'assure plus que l'entretien de Marcheville.

- **M. BOUCHEZ** rappelle au Conseil Municipal que la CCPM a la compétence tourisme. La commune de Rue a sollicité auprès d'elle le renouvellement du label commune touristique. Les critères d'obtention portent sur la présence d'un office de tourisme, d'hébergements touristiques. Nous avons adressé une demande de classement à l'intercommunalité ; l'OTIPMBS monte les dossiers.

En l'absence d'autres questions, la séance est levée à 22 heures 25.